

International Review of Community Development

Mouvement social gai et luttes institutionnelles : des services sociaux pour les personnes d'orientation homosexuelle

Michel Dorais

Travailler le social
Numéro 7, printemps 1982

URI : id.erudit.org/iderudit/1035019ar
<https://doi.org/10.7202/1035019ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 0707-9699 (imprimé)
2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dorais, M. (1982). Mouvement social gai et luttes institutionnelles : des services sociaux pour les personnes d'orientation homosexuelle. *International Review of Community Development*, 7(1), 82-135. <https://doi.org/10.7202/1035019ar>

Résumé de l'article

L'auteur relate l'histoire américaine puis québécoise des démarches entreprises pour faire reconnaître la légitimité de services destinés aux gais et aux lesbiennes aux prises avec des problèmes liés à la perception négative de leur orientation affective/sexuelle et la nécessité de développer des pratiques individuelles et collectives en accord avec une vision de l'homosexualité débarrassée de préjugés. L'accent est mis sur les difficultés rencontrées à faire inscrire dans une institution publique de services sociaux des pratiques professionnelles non discriminatoires et, si nécessaire, des services spécialisés pour les personnes d'orientation homosexuelle.

Les groupes autonomes de gais et de lesbiennes jouent un rôle de groupes de pression et parviennent à se faire reconnaître comme interlocuteurs valables auprès des institutions concernées. Des programmes prennent forme, qui répondent à de nombreuses demandes.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-d-utilisation/>]

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Mouvement social gai et luttes institutionnelles : des services sociaux pour les personnes d'orientation homosexuelle

Michel Dorais

Temps I — New York, 1969.

Lorsque, ce 27 juin 1969, les policiers de New York effectuèrent leur descente au bar gai « the Stonewall Inn », ils ne s'attendaient sûrement pas à y rencontrer la résistance farouche à laquelle ils eurent à faire face cette nuit-là. Alors qu'à l'habitude les clients des bars de Christopher street (rue de New York dont les commerces sont fréquentés majoritairement par une clientèle homosexuelle) constituaient une cible facile pour le harcèlement policier, ce soir-là les gens en eurent assez et décidèrent de résister collectivement à l'intrusion policière injustifiée. Bien que spontanée, ce qu'on appela par la suite « l'émeute » du Stonewall représente un tournant dans l'histoire des gai/es nord-américains/es : le mouvement de libération « gai » était né.

Auparavant il existait bien quelques mouvements oeuvrant pour les droits civils et sociaux de la population d'orientation homosexuelle, mais ceux-ci travaillaient dans une perspective plutôt conservatrice, visant à une transformation à long terme des tabous de la société américaine à l'égard de l'homosexualité et du lesbianisme sans pour autant remettre en cause les fondements mêmes de cette société. L'affaire du Stonewall provoque, cette fois, l'organisation d'un mouvement gai plus engagé en soulignant simultanément le caractère institutionnel de l'oppression envers l'homosexualité et la force collective des gais et des lesbiennes. En même temps, les schèmes de pensée et d'action élaborés par la contre-culture américaine (mouvement

qui connaît alors une certaine ampleur) de même que par la Nouvelle Gauche (« moins de dogmatisme et plus d'action ») commencent à servir aux gais et aux lesbiennes. À l'instar du mouvement noir américain ou de celui des femmes, le mouvement de libération des homosexuels/les prend forme.

Temps II — U.S.A., 1971.

Les militants/es du mouvement gai savent bien qu'il ne suffit pas d'être soi-même d'orientation homosexuelle pour prendre conscience de la discrimination et de l'oppression dont sont l'objet les gais et les lesbiennes. Au contraire, l'Histoire démontre que ceux/celles qui font partie de minorités opprimées ont souvent à ce point intériorisé les messages dépréciateurs et préjudiciables de la culture dominante qu'ils les acceptent et les reproduisent eux-mêmes. Aussi apparut-il assez rapidement que la conscientisation des gais et lesbiennes représentait pour le mouvement naissant une étape importante pour le développement de la lutte. Plus pratiquement encore ressortait la nécessité de mettre sur pied des réseaux de support et de solidarité qui puissent permettre aux gais et lesbiennes de vaincre leur conditionnement auto-oppressif d'une part et de développer des pratiques individuelles et collectives en accord avec une vision de l'homosexualité désormais débarrassée des préjugés traditionnels d'autre part. C'est ainsi que virent le jour de nombreux groupes gais de conscientisation.

L'expérimentation d'une forme d'entraide en rupture avec les moralisations religieuses et psychiatriques usuellement en vigueur jusqu'alors fit émerger le concept de services communautaires « pour et par » les gais et les lesbiennes eux/elles-mêmes. Dès le début des années 70 apparaissent donc dans les principales grandes villes américaines les « Gay Community Centers » et les « Gay Counselling Centers ». Ces organisations, à buts non lucratifs, fonctionnent généralement à partir de dons personnels, de subventions municipales, universitaires, fédérales ou d'églises sympathisantes, et surtout grâce au bénévolat d'une bonne partie de leur personnel. Les services offerts comprennent généralement : consultation individuelle, de couple et familiale, support aux jeunes et à leurs parents, groupes de conscientisation, programmes concernant les problèmes d'alcool et de drogues, services de conférenciers et d'éducation communautaire. Plusieurs dispensent aussi des services de consultations légales et médicales (notamment en ce qui concerne les maladies vénériennes). Enfin, la plupart de ces organismes comportent un service de lignes téléphoniques (« Gay Lines ») d'écoute et de référence qui constituent en bonne partie la porte d'entrée à l'ensemble des services offerts.

Temps III — Montréal anglophone, 1973-75

Une travailleuse sociale du Centre de services sociaux Ville-Marie (établissement du ministère des Affaires sociales qui dessert la population anglophone de Montréal) est amenée à se sensibiliser au vécu des gais et des lesbiennes ainsi qu'aux problèmes psychosociaux spécifiques qu'ils rencontrent. Elle entre en contact avec des membres des groupes militants qui commencent à se structurer ; leur collaboration se matérialise bientôt en un projet de services sociaux destinés aux gais et aux lesbiennes, projet animé et contrôlé par des représentants de la communauté même, d'après le modèle des services similaires existants aux U.S.A. Unique différence : ces services feront partie intégrante de l'organisme para-gouvernemental qu'est le C.S.S. Ville-Marie. En dépit de quelques réticences, le « Gay Social Services Project » reçoit le feu vert de la direction du C.S.S. Ville-Marie et sera inauguré, à l'intérieur des locaux de ce dernier, à l'automne 1975. Un professionnel gai et une professionnelle lesbienne en seront les principaux animateurs.

Temps IV — Montréal francophone, 1975-77

L'affluence de la clientèle à l'endroit des services mis sur pied au C.S.S. Ville-Marie incite des militants/es de divers groupes gais francophones (qui commencent à leur tour à se développer) à se regrouper pour soumettre au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (établissement du ministère des Affaires sociales qui dessert la population francophone de Montréal) un projet similaire. Ce projet est d'ailleurs appuyé par nombre d'organismes de consultation psychologique, de santé mentale, de départements universitaires et de groupes populaires.

Réponse de l'institution ? Scepticisme quant aux besoins et quant à la pertinence de services appropriés pour la population d'orientation homosexuelle. Quoiqu'il en soit, les représentants/es de la communauté gaie et lesbienne réussissent à rencontrer des représentants/es du C.S.S.M.M. Les dossiers présentés par le groupe de pression sont reçus avec bonne foi apparente.

Après deux ans de discussions et alors que tout laisse entrevoir la réalisation du projet soumis, coup de théâtre : « les services aux homosexuels/les ne sont pas une priorité pour le C.S.S.M.M. » déclare l'un de ses dirigeants, ce qui signifie qu'on refuse de donner suite aux demandes de la communauté gaie et lesbienne. Dans la lettre qu'il fait parvenir au groupe de pression de la communauté, le directeur général de l'institution écrit : « Nous sommes conscients que nos professionnels sont assez mal équipés pour tenir compte, dans leur travail, des implications connexes à l'homosexualité. Il nous faudra les aider dans ce domaine par l'établissement de programmes de sensibilisation et de perfectionnement, mais nous ne sommes pas en mesure d'établir de tels programmes à court terme. »

L'attitude du C.S.S.M.M. oblige les membres du groupe de pression à réviser totalement leur stratégie dans cette affaire : de la collaboration on passe à la confrontation. L'adoption, en cette fin d'année 1977, d'un amendement à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui rend illicite la discrimination basée sur l'orientation sexuelle donne, plus que jamais, de la légitimité à la démarche amorcée : obtenir de la part des services sociaux publics des pratiques professionnelles non-discriminatoires et, lorsque c'est nécessaire, des services spécialisés pour les personnes d'orientation homosexuelle.

Durant les deux années qui suivent, le débat va s'intensifier et se situer davantage à l'intérieur même du C.S.S.M.M. Prises de positions dans la revue interne de l'institution (*L'Écoute*), distribution de tracts et interventions à son assemblée publique annuelle, dénonciation par le biais de certains médias (émissions de radio, journaux et revues), voilà autant d'actions qui contribuent à susciter la réflexion autour des revendications faites par la communauté gaie et lesbienne en ce qui concerne des services sociaux adéquats.

À l'automne 79, le congrès du Rassemblement national des lesbiennes et gais du Québec adopte la résolution de monter un dossier noir sur les services sociaux et les demandes des gais et lesbiennes. Dès décembre 79 paraît ce volumineux dossier. Il est distribué à l'ensemble des centres de services sociaux et des médias du Québec. La direction du C.S.S.M.M. convie les auteurs du document à une rencontre en mars 1980. On reconnaît la légitimité des revendications faites mais on émet des réserves quant à la « ghettoïsation » possible que pourrait accentuer la création d'un service spécialisé pour la communauté gaie et lesbienne. On continue, semble-t-il, de tourner en rond.

À la surprise générale, le C.S.S.M.M. annonce au début de l'été 80 l'ouverture d'un poste d'intervenant/e destiné/e à oeuvrer principalement auprès des clientèles d'orientation homosexuelle. Il reste néanmoins beaucoup d'obstacles à franchir avant de voir ce projet se matérialiser. En effet, sous prétexte qu'il ne se trouve aucun/e candidat/e possédant « suffisamment d'expérience » (et pour cause : on exige plusieurs années d'expérience professionnelle alors qu'on sait bien qu'aucun/e intervenant/e n'a jamais travaillé à l'intérieur d'une telle « spécialité » dans un C.S.S. francophone), six mois plus tard, le poste n'est toujours pas comblé. Excédés, une centaine de militants/es gais et lesbiennes se rendent protester, en novembre 80, à l'assemblée publique annuelle du C.S.S.M.M. L'impact provoqué est considérable : la moitié de l'assistance se trouve composée de gais et de lesbiennes déterminés à régler cette affaire une fois pour toutes. Résultat ? Il y a engagement formel du C.S.S.M.M. d'affecter cinq intervenants/es à des services pertinents pour les personnes d'orientation homosexuelle. Qui plus est, le C.S.S.M.M. reconnaît comme interlocuteur valable un comité consultatif des communautés concernées, comité

qui veillera à l'orientation adéquate des services promis. les médias font largement état de cette nouvelle. Un enregistrement magnétique de l'assemblée servira aussi, au besoin, de garantie.

Temps VI — C.S.S.M.M. 1981

Après diverses tractations, le C.S.S.M.M. cède enfin. Un intervenant est engagé en janvier 81 afin de poser les premiers jalons d'un programme de services pertinents. La philosophie qui sous-tend un tel programme est clairement établie : « [...] l'intolérance que nous a léguée notre héritage culturel à l'égard des comportements homosexuels est encore telle qu'homosexualité et lesbianisme demeurent largement sujets à l'opprobre social, à la discrimination, voire à la répression. De là la nécessité et la légitimité pour un organisme ayant mandat de promouvoir le mieux-être individuel et collectif d'« exercer une action dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des personnes qu'il a mandat de desservir lorsqu'elles sont aux prises avec des problèmes liés à la perception négative de leur orientation affective/sexuelle ». Concrètement, deux niveaux d'intervention sont identifiés : « développer des services relatifs aux problèmes sociaux liés à l'orientation homosexuelle et ce conformément à la mission de protection sociale du C.S.S.M.M. » (ce qui correspond à des services spécialisés) et « permettre à l'ensemble des clientèles visées par l'établissement l'accessibilité aux services qu'elles requièrent sans que préjudice ne puisse être porté du fait de l'orientation homosexuelle » (ce qui correspond à des services non-discriminatoires).

La tâche à accomplir s'avère considérable. Les coupures budgétaires effectuées dans le domaine des Affaires sociales par le gouvernement québécois et le gel de postes qui s'ensuit dans les C.S.S. viennent cependant rapidement mettre un frein au développement minimal escompté dans ce programme. Au moment de rédiger ces lignes, trois personnes y sont directement affectées, soit une à plein temps et deux à temps partiel (un jour/semaine environ chacune). Les pressions soutenues du comité consultatif de la communauté ont, surtout dans un premier temps, largement contribué à l'obtention puis au maintien de ces ressources.

Le bilan actuel du programme ? En ce début de novembre 1981, une centaine de demandes d'aide ont été reçues. Consultations individuelles, de couple ou

familiales ; information, sensibilisation et support professionnel auprès d'autres intervenants du C.S.S.M.M. et du réseau des Affaires sociales : collaboration et références à des groupes d'entraide de la communauté ; ce sont là autant d'activités régulières à l'intérieur de ce programme. Quant à la clientèle rejointe, elle est composée majoritairement de personnes aux prises avec des problèmes graves liés à leur vie de couple ou familiale, à l'isolement social, la dépression ou l'alcoolisme, à l'exercice de la sexualité chez les mineurs/es, à la prostitution des mineurs/es, au rejet de son orientation sexuelle par la personne même ou par son milieu.

Ce dossier nous amène aussi à constater combien la revendication communautaire peut arriver à pénétrer l'institution sociale, non seulement en imposant une nouvelle façon de concevoir une situation, mais aussi en générant des réponses institutionnelles davantage en continuité avec le travail entrepris à la base par la communauté concernée. Si les problèmes auprès desquels les services sociaux interviennent sont souvent vécus, présentés et analysés comme étant individuels, ils n'en demeurent pas moins les manifestations de problèmes collectifs dépassant largement le cadre de la personnalité d'une ou de plusieurs personnes. En soulignant l'enjeu collectif des interventions (ou non-interventions) des services sociaux, le mouvement gai pose la pertinente question de la « recollectivisation » des problèmes dits

individuels. L'approche qu'a dû développer le C.S.S.M.M. tient compte de cette limite inhérente à l'action « professionnelle » : si une telle intervention peut être justifiée à l'occasion de crises ou de circonstances particulièrement complexes, elle ne saurait remplacer ni la participation à des groupes d'entraide, ni l'action communautaire (et encore moins l'action politique). Élément essentiel de l'approche véhiculée, la collaboration et la référence aux ressources de la communauté découlent d'une conception des services sociaux non pas comme fin en soi mais comme outil communautaire pour une société plus tolérante et plus égalitaire.

Expérience unique dans le monde francophone, ce programme a maintenant fait la preuve qu'il correspond à des besoins réels : répondre aux problèmes psychosociaux rencontrés par les personnes d'orientation homosexuelle (ou bisexuelle) et développer, pour l'ensemble des pratiques de l'établissement concerné, une attitude exempte de discrimination et de préjugés face à l'homosexualité et au lesbianisme. Il est vrai que les coupures substantielles entreprises en ce moment par l'État québécois nous amènent à nourrir quelques inquiétudes quant à la qualité et la quantité des services sociaux qui seront offerts dans l'avenir à la population en général et en particulier aux populations les plus démunies (les jeunes, par exemple). Mais il s'agit déjà là d'une toute autre histoire.

Michel Dorais